

L'AURORE DES CANADAS

JOURNAL LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

DROITS ÉGAUX, JUSTICE ÉGALE.

Vol. II.—No. 39.

MONTREAL, VENDREDI MATIN, 11 SEPTEMBRE, 1840.

PRIX 2 SOUS.

POESIE.

SUR UN MAUVAIS AVOCAT.

Babyas plaide contre moi,
Et j'en ai l'âme fort contenté;
Mon adversaire, par ma foi,
Rend ainsi ma cause excellente.

Eugène SAINT-ELIER.

EXTRAITS DIVERS.

Du Courrier des Etats-Unis.

LIONS A L'ENCHERE.—On se rappelle que l'empereur de Maroc ayant envoyé un lion et une lionne au consul américain de Tanger, pour que celui-ci en transmittit l'offrande au président des Etats-Unis, le consul répondit à l'envoyé marocquin que la Constitution américaine ne permettait ni au président, ni à ses agents, d'accepter le moindre cadeau animal ni végétal. L'envoyé marocquin répliqua, lui, qu'il y allait de son cou, ou tout au moins de ses oreilles, s'il ramenait le couple léonin à Sa Hautesse impériale, et il laissa le dit couple au milieu du salon du consul américain.

Celui-ci fort embarrassé de ses hôtes les a expédiés à M. Van Buren, qui les a envoyés au Congrès. Le Congrès les a envoyés au marché, et les nobles animaux, ainsi misérablement ballottés de mains en mains, viennent d'être vendus aux enchères, le lion pour 250 dollars, et la lionne pour 125.

25 DOLLARS LE BAISER.—Une jeune beauté de Nantucket, en grande toilette, le cou et les épaules nues, suivant la mode américaine qui permet qu'en découvre assez volontiers l'estomac, pourvu que d'indispensable pantalons cachent la jambe jusqu'à la cheville; une jeune beauté, dis-je, se livrait à ce plaisir féminin dont raffolent les Américaines, et qui consiste à *shopper*, c'est-à-dire à courir les magasins de nouveautés, et à faire suer sang et eau aux pauvres marchands *gratis pro Deo*. Au moment où la belle passait dans la rue, un gentil cavalier fut saisi d'une telle tentation à la vue de ses épaules *d'albâtre*, (suivant l'expression du journal de Nantucket), que le dit cavalier se baissa et appliqua lestement un premier baiser sur le cou, et un second sur la bouche de la tentatrice. La demoiselle indignée, à bon droit, alla de ce pas chez le juge qui manda le coupable. Après avoir déclaré, dans sa sagesse, qu'il y avait eu un triple dommage fait: 1° à la pudeur; 2° à la morale; 3° aux douces lèvres et au cou d'albâtre de la plaignante, parceque l'accusé, au moment du délit, n'avait même pas une *barbe fraîchement faite*, le juge estima la valeur du dégat, physique et moral, à 25 dollars, que le condamné paye, en offrant effrontément à la poursuivante de recommencer au même prix.—*Id* :

UN BON CŒUR.—Dernièrement, vers les sept heures du soir, une jolie petite fille de six ans et demi, parée avec une élégante simplicité, et portant sur le corage de sa robe la ceinture distinctive des jeunes élèves de l'école communale, descendait, son petit panier au bras, la montagne de Belleville pour ce rendre chez ses parents après la classe, lorsqu'en passant auprès des vastes bâtimens qui s'élèvent comme par enchantement sur la gauche de la rue de Paris, et masquent déjà en partie le magnifique panorama qui s'y déroule, elle fut accostée par une petite fille de son âge, qui, sortant du milieu des pierres de taille et des matériaux amassés en cet endroit, s'adressa à elle d'une voix entrecoupée de larmes et de sanglots:—Mademoiselle, dit la pauvre enfant pourriez-vous me donner un peu de pain? J'ai faim! j'ai bien faim!

—O mon Dieu, tenez, répondit la jeu-

ne Louise Gabrois, prenez, j'ai heureusement gardé mon goûter; mais comme vous êtes pâle, comme vous pleurez!—C'est qu'il y a bien long-tems que je suis là, répliqua l'enfant en dévorant le morceau de pain qui lui était présenté de si bon cœur; j'avais peur, j'étais brûlée du soleil, et j'avais cherché de l'ombre derrière ces pierres en attendant que je visse passer quelque petite fille qui eût l'air bon comme vous.—Vous n'avez donc pas de maman pour prendre soin de vous?—Maman est morte il y a trois mois; j'ai bien mon papa, qui m'a amenée ici ce matin, mais il est entré dans une maison en me disant de l'attendre à la porte, et lorsque, après toute la journée passée à l'attendre, j'ai enfin osé entrer pour le demander, on m'a dit que papa était sorti depuis bien long-tems par une autre porte.

—Pauvre petite, interrompit Louise Gabrois en essuyant à son tour une larme; moi j'ai une bonne maman et un bon papa, venez, nous allons les trouver à la maison, ils auront bien soin de vous, ils vous habilleront comme moi, nous irons à l'école ensemble, vous serez ma petite sœur, voulez-vous? Et la charmante enfant, prenant la pauvre abandonnée par la main en disant ces mots, la conduisit près de sa mère:—Tiens, dit-elle en arrivant voilà, ma chère petite maman, une pauvre petite fille que son papa a perdue exprès. Tu la garderas, n'est-ce pas? Tu est trop bonne pour moi, vois-tu, et avec ce que tu me donnes tous les jours il y en aura assez pour deux.

Les vœux de l'enfant ont été accueillis comme il devait l'être, par son père et sa mère, braves ouvriers à qui le travail et l'économie procurent l'aisance, et dont une fille unique, Louise, a fait jusqu'à ce moment le bonheur. L'enfant perdue habillée avec les robes de sa sœur d'adoption, va être envoyée en sa compagnie à l'école et d'après l'effusion native de la gratitude qu'elle exprime, on peut présager que les excellentes gens qui la recueillent n'auront qu'à s'applaudir de leur généreuse détermination.

Une jeune personne appartenant à une des familles les plus renommées pour leur ingénieuse charité, instruite de ce trait touchant, avait voulu s'associer à la bonne action des époux Gabrois; mais son offre a été refusée dans des termes qui, quel que respectueux et réservés qu'ils pussent être, annoncent chez ces honnêtes ouvriers la ferme volonté d'accomplir seuls l'acte de généreuse humanité que leur a inspiré l'heureux naturel de leur enfant.

LES MAUVAIS LOCATAIRES.

Il y a environ six mois que M. Petit, concierge d'une sale maison située rue Jean-Pin-Mollet, reçut de son propriétaire, M. Léon Lassalle, l'autorisation de faire les locations en son absence; mais il paraît que M. Lassalle n'est pas content des résultats obtenus, car il l'assigne devant le Juge de Paix, à l'effet d'obtenir 100 francs de dommages intérêts.

Petit, se récriant:—Cent francs! à moi! M. Lassalle—Soyez sans crainte, je vous les retiendrai sur vos appointemens.

Petit—Bon! avec ça qu'on gagne chez vous... Si ce n'était la dame du premier, dont je fais le ménage, et le commis du quatrième, qui me confie hebdomadairement ses bottes, je ne joindrais jamais les deux bouts...

Le juge—Pourquoi réclamez-vous M. Lassalle, 100 fr. de votre portier?

M. Lassalle—Voici les faits: à mon départ pour Rouen, il y avait un appartement vacant au troisième, 150 francs de loyer par an. Je dis à mon portier: vous le louerez, vous le garnirez de gens recommandables; je me fie à vous; vous n'êtes pas un sot...

Petit—Le premier jour que j'mis l'écriveau, il vint un gros garçon, joufflu comme

une pomme, en habit noir et en cravate rouge; il regarda l'appartement. Il me convient, dit-il, quoiqu'il soit bien sombre et en mauvais air. Mais je n'y serai que le soir, ça m'est parfaitement égal... La nuit tous les appartemens sont gris. Le dit individu payait bien, me disait-on, il était rond comme une boule, bon enfant tout à fait, et puis il avait un esprit...

Le juge—A-t-il gardé longtemps le logement?

Petit—Non monsieur, au bout de trois jours j'eus forcé de l'expulser. Il était agréable pendant le jour, parcequ'il était sorti, mais la nuit il recevait deux ou trois de ses amis; ils chantaient ensemble *Guillaume Tell*, la *Négresse*, la *Varsovienne*, et d'autres opéras; ils battaient la mesure avec les deux talons, quo ça empêchait tout le monde de dormir.

Le juge—Et votre second locataire?

Petit—Ah! oui, parlons en de celui-là... Sitôt que l'écriveau est remis, il m'arrive un homme tout noir du haut en bas... Il m'demande d'abord: Y a-t-il une église ici près?—Oui, que j'lui dis, il y a Notre Dame qu'elle n'est pas éloignée... Il emménage. Il reste trois mois tranquille comme Baptiste... Mais v'la qu'une nuit, la veille du terme, mon dévot jugea à propos de sortir par voie extraordinaire... Il démenagea par la fenêtre! Le lendemain, quand je vais pour lui présenter sa quittance, il restait dans le local un vieux bréviaire et trois chaussettes du même pied.

M. Lassalle—Et votre troisième locataire qu'en dites vous? Vous l'avez laissé démenager sous votre nez celui-là?

Petit—Dame! que voulez vous; quoi que portier, on a un cœur. Imaginez-vous que mes derniers locataires étaient une veuve et son fils. La pauvre femme avait 60 ans, le jeune homme en avait 20, mais il avait les pommettes des joues rouges, et les yeux éteints. Il s'en allait de la poitrine. Une fois installés dans leur petit mobilier, le fils travaillait nuit et jour aux imprimures pour nourrir sa mère; mais les couleurs et le mauvais air de la rue le tuaient insensiblement. Bientôt il ne sortit qu'une heure par jour, puis une fois par semaine; puis il ne sortit plus du tout. Quelque temps après j'entrai chez eux ma quittance à la main; je vis le fils dans un fauteuil, il était blanc comme un drap.

—Je vous demande de l'argent, que j'dis à la mère.—Ah! mon Dieu, qu'elle me fait tous bas, l'apothicaire a tout deviné—Qu'y a-t-il fit le pauvre enfant, voulez-vous saisir les meubles!... Oh! monsieur le portier, promettez que vous laisserez à maman ses vieux meubles quand je serai mort?—Oui, monsieur, que j'lui dis, oui monsieur Auguste, je vous le jure, ça s'arrangera!...—Mais tu n'mourra pas, mon ange, lui dit la mère.—Vous ne pensez pas à nous quitter de sitôt, que j'lui fis en essayant mes yeux du haut de ma manche? Oh! non! non! qu'il nous dit d'un air hagard. Sa mère lui dit alors: Auguste, ne me regarde pas comme ça... tu me fais peur. Mais l'ange ne l'écoutait plus, monsieur le Juge, le mauvais locataire était démenagé, il était mort. Le lendemain, je suivis le corps de la pauvre victime jusqu'au Père Lachaise; huit jours après, fidèle à ma promesse, j'aidai la vieille à démenager. Je l'avais promis au petit voyez-vous, j'nai fait que mon devoir. Je m'offre à payer ce terme-là si on l'exige.

M. le Juge—Sur le fait du premier et du second locataire, attendu que le non paiement a été indépendamment de la volonté de Petit, il n'y a pas lieu à prononcer. Sur le troisième, attendu que le démenagement a été fait du consentement de Petit, le Tribunal le condamne à payer 60 francs au propriétaire. M. Petit, la justice est souvent obligée de faire violence à ses sympathies; le Juge de Paix vous condamne, mais je vous le promets, le comité de bienfaisance acquittera le montant

de votre condamnation... (Vif mouvement d'approbation.)

CORRESPONDANCES.

[Pour l'Aurore des Canadas.]

Mr. L'ÉDITEUR,

Il est tems de vous faire part d'un million de conseils que j'ai reçus de presque tous ceux que je puis compter pour amis dans le pays; on s'évertue à me dire que je ruine mon avenir, ou du moins que je le mets en problème, en me publiant aussi fréquemment sur les journaux, et en travaillant surtout dans un genre qu'on croit incompatible avec les études sérieuses que ma position sociale m'impose. Je ne sache pas de pays au monde où les préjugés soient si enracinés et si irrémédiables; on dirait que tout concourt à déconforter le talent, le patriotisme et l'enthousiasme littéraire, et loin d'en faire un reproche à mes compatriotes, j'ai des connaissances trop exactes sur les causes d'une pareille erreur pour ne pas les attribuer à qui de droit. Seulement je veux essayer de déambuler ceux qui veulent absolument être imbus de semblables idées, et pour arriver à ce résultat désirable je vais résonner par des faits. Mille fois déjà j'ai combattu la folle prétention qu'on a de regarder comme une nullité le talent qui se réécrite dans la production d'œuvres innocentes et légères dont l'imagination se sert pour embellir les impressions d'un public en l'instruisant; on veut à toute force s'imaginer qu'un poète est incapable de faire autre chose que des chansons, et l'on qualifie généralement de bagatelles ses ouvrages les plus sérieux ou l'utile et l'agréable si bien recommandé par Horace se trouvent toujours réunis. C'est l'histoire à la main, que je vais essayer de donner les derniers coups à cette préjudiciable erreur. L'histoire de Démocrite, de Cicéron, de d'Aguesseau, de Lord Brougham est bien faite, je crois pour démentir ce qu'on regarde comme admis dans la société, qu'un homme ne peut pas être à la fois littérateur et avocat, écrivain et jurisconsulte, poète et orateur. Qui s'est plus occupé de belles lettres que les beaux génies dont les noms illustres et immortels viennent d'honorer ma plume? Les poètes grecs du tems de Démocrite allaient chercher leurs modèles dans les productions de cet incomparable orateur, et l'on disait de lui que pour lui ressembler il ne fallait pas l'imiter, mais qu'il suffisait de ne pas le changer, parcequ'on le regardait comme la source du beau dans tous les genres et qu'hors de lui qui était inimitable tout était en dehors de la perfection et du génie et Cicéron qui faisait mouvoir à son gré le peuple romain comme les vents les flots de la mer, Cicéron qui tenait en ses mains le sceptre de l'éloquence latine, ne laissa pas moins de vingt ouvrages et dota sa patrie et enrichit les sciences de productions littéraires et philosophiques, et avait dit avant Quintilien que pour être orateur il fallait d'abord être écrivain, poète et philosophe, *dicendi peritus*. D'Aguesseau, l'homme qui a le plus honoré la science de l'avocat, qui se fit apprendre à son fils les plus belles pages des poètes et qui occupait ses loisirs à exercer ses facultés dans les productions de sa plume, est surtout bien propre à déconcerter ceux qui pensent avoir raison de supposer aux écrivains et aux littérateurs une incapacité qu'ils n'ont point. Lord Brougham, de nos jours l'idole du peuple anglais, seul capable de faire crouler l'échafaud au pied de sa souveraineté et de faire triompher l'innocence de sa royale cliente, Lord Brougham le généreux adorateur des libertés constitutionnelles, le frère d'O'Connell, le prince du barreau anglais, alimenta long-tems une des plus célèbres *Reviews* de sa patrie et peut-être plus qu'aucun autre d'est nourri d'études poétiques philosophiques en même tems que de jurisprudence et de lé-

gislation. Voilà, ce me semble, des faits contre lesquels il est impossible de raisonner, et je crois qu'avec un peu même de bonne foi et de justice on devra en revenir au principe du livre *De Institutione oratoris* où Quintilien exige dans l'orateur et l'avocat la perfection possible dans tous les genres. Je ne veux pas qu'on se méprenne sur mes prétentions et qu'on m'attribue une vanité qui n'est ni dans mon cœur, ni dans ma pensée; je sais que nous ne sommes pas tous des Démosthènes, des Cicéron, des d'Aguesseau et des Brougham, mais on en trouverait peut-être un peu plus s'il n'y avait pas dans le cœur de la société un souffle corrosif pour détruire les nobles efforts de ceux qui tentent les glorieuses traces qu'on leur a frayées. Je prétends donc (et l'histoire doit être incontestable) qu'à moins d'une exquise réunion de tous les beaux-arts, celui de l'orateur doit être dépouillé de sa puissance et que même avec les plus beaux germes du talent le génie ne peut que languir et manquer son bû. De même que l'éloquence doit produire des miracles, de même elle exige tous les trésors de l'imagination et des sciences exactes pour les opérer: c'est elle qui rallie les armées éperdues du terreur, c'est elle qui rapproche le cœur de l'homme de son créateur, c'est par elle que la religion triomphe, que l'innocence échappe au bourreau, c'est elle qui fait pâlir le tyran sur son trône et qui lui brise dans ses mains homicide et sacrilège les menottes dont il veut lier ses peuples; elle seul tient le contrepoids dans la balance des choses humaines et à la mission d'accomplir les destinées du monde! Voyez la régnier, à la tribune publique, avec cette majesté qui fait courber tous les fronts et tressaillir tous les cœurs, venez l'adorer dans la chaire religieuse touchante, céleste, divine et toute puissante comme celle qui sied sur les lèvres de Dieu même, ou bien simple, humble, modeste mais enivrante comme le souffle de la bouche d'or de Chrysostôme, suivez la près du séquestre de l'innocence réduite à l'état humiliant d'accusée, ou sur l'échafaud à côté du criminel et du repentir avec ses consolantes espérances, et vous ne ressentirez pas des larmes indicibles qui montent de l'âme dans les yeux.

Je m'égare, Mr. l'Éditeur, dans un idéal qui s'efface à mes yeux quand je songe que ces belles vérités seront vues avec insouciance par les uns, avec mépris par les autres; quelques observateurs qui résistent n'influenceront pas les masses et le fruit des modestes observations sera perdu presque pour tous; cependant j'ai dit ingénument ce que je pense sans autre prétention que celle de chercher la vérité. On pervertira peut-être ce nouveau rêve d'un bon cœur ou on cherchera à le flétrir de ridicule, mais qu'on l'interprète selon ma pensée ou d'une manière que je dois dédaigner j'ai toujours la satisfaction d'avoir fait ce qui dépendait de moi pour semer et faire fructifier une vérité qui ne devrait pas être ignorée ou du moins froissée par un préjugé maladroit. On doit être impitoyable pour un préjugé quand il entraîne des conséquences qui peuvent être funestes à la prospérité publique et à l'illustration d'un pays. Je mourrais content si le mien prenait le rang qui lui est assigné; instruit à l'école du malheur le peuple canadien doit manifester son passage sur la terre non par des traces de sang ou d'esclavage mais par une auréole de gloire ineffaçable.

J'ai bien l'honneur d'être,
Mr. l'Éditeur,
Votre très humble &c. &c.
J. G. BARTHE.
Montréal, 5 sept. 1840.

L'AUREOLE DES CANADAS.
VENDREDI, 11 SEPTEMBRE, 1840.

NOUVELLES ANNONCES AUJOURD'HUI.

Vente par Autorité de la Justice.
Vente considérable de marchandises sèches.
A ceux qui ont la tête chaude et autres.

Un correspondant de St. Vincent de Paule nous informe qu'à une assemblée publique des habitans de cette paroisse, tenue le 7 du courant à la porte de l'église du lieu, il a été décidé avec beaucoup d'enthousiasme de soutenir Mr. Lafontaine à la prochaine élection. C'est avec plaisir

que nous apprenons cette démarche de nos concitoyens des Ecores, parce qu'elle prouve chez eux la ferme détermination de faire au moins un bon usage de la petite part de franchise élective que la législature impériale a bien voulu nous donner. Nous espérons que leur exemple sera suivi par les patriotes non seulement de ce comté, mais encore du pays en général et qu'on s'assurera ainsi de bons membres, dans les endroits où les libéraux sont en majorité. Nos ennemis n'épargnent rien pour s'assurer la majorité des membres dans le parlement uni, et ils ne se donnent tout ce trouble que dans des vues d'oppression, pour écraser la population française. Ferait-on moins de notre côté pour détourner les maux qui pourraient venir fondre sur nous, si nos représentans se trouvaient noyés dans une majorité ennemie?

Nous craignons beaucoup que les élections n'attirent pas du côté des réformistes, toute l'attention qu'elle méritent, soit par insouciance ou timidité chez les uns, soit par défaut de pénétration chez les autres. C'est pourtant la pour nous une affaire d'importance sans égale. Une chambre d'assemblée dans la quelle, avec le concours des membres libéraux du Haut-Canada, nous serions en majorité, nous assurerait au moins le maintien de ce qui nous reste encore de privilèges et de franchises. Mais supposez une chambre d'assemblée où la majorité n'ait pas de sympathie pour nous, où même la majorité soit l'ennemi de nos institutions, qu'arriverait-il ou du moins que pourrait-il arriver? Nous aurions les trois branches de la législature contre nous; car on sait déjà ce que nous veut de bien le gouverneur et il faudrait avoir une confiance bien aveugle dans le pouvoir qui va présider à la nomination du conseil législatif, pour croire que ce corps doit être composé de meilleurs élémens que la ci-devant "nuissance." Rien alors ne pourrait arrêter les entreprises qu'une législature ainsi constituée, formerait contre nous. Une atteinte a déjà été donnée à notre langue dans le parlement impérial et qui pourrait empêcher qu'un dernier coup ne lui fût porté dans le parlement provincial? Nos lois civiles françaises pourraient faire place au code civil anglais, et des taxes pesantes accablent le peuple. Eh! que n'aurions nous pas encore à attendre d'une telle législature, préjugée et ennemie?

Nous pouvons prévenir tous ces malheurs, si nous le voulons, par notre énergie, notre unanimité et par de légers sacrifices. Refuserait-on de les faire? Le but avoué de ceux qui ont proposé le bill d'union, a été de noyer l'origine française au milieu de l'origine bretonne et c'est parce qu'ils ont cru y parvenir par ce bill qu'il ne leur a pas paru nécessaire de consumer l'acte de spoliation, se reposant pour cela sur la législature locale. On se rappelle sans doute que, lorsque fut discutée la clause qui statue que les lois ne seront publiées qu'en anglais, un membre voulait que l'acte déclarât encore que les débats n'auraient lieu que dans cette langue et qu'il fut répondu à cela qu'il n'y avait pas besoin de statuer sur ce point, que ce serait là l'affaire de la législature locale. Ceux qui conduisaient la mesure ne paraissaient pas douter que la loi ne dût avoir l'effet infailible de nous noyer. Il se pourrait pourtant qu'ils eussent compté sans leur Hôte et toute la peine que se donnent le gouverneur et le parti tory, pour s'assurer des élections, indique assez qu'ils ne regardent pas le succès comme très certain. Le parti libéral peut triompher encore dans les élections; mais ce ne pourra être que par des efforts constans et opiniâtres de sa part. Nous avons la confiance qu'on n'hésitera pas à les faire et que les libéraux du Bas-Canada, à l'exemple de Mr. Thomson et du parti tory n'hésiteront pas à se mettre en campagne.

JUSTICE TARDIVE EST UN DENI DE JUSTICE.

Nous pouvons enfin annoncer à nos compatriotes l'admission à caution de Messrs. Bonaventure et Hylarion Viger, ces deux débris de nos nobles victimes politiques. Mercredi soir, après une attente prolongée et d'autant plus palpitante d'anxiété que deux fois déjà elle avait été précédemment déçue, les amis des lois et de la liberté constitutionnelle ont pu se féliciter en voyant notre cour du Banc du Roi s'ha-

maniser et accorder aux frères Viger ce mandat d'*Habeas Corpus* qu'elle leur avait si étrangement et si arbitrairement refusé sur une œillade du pouvoir, quoique la frivolité des multiples accusations lancées contre eux par des passions haineuses, ignoble, fût palpable pour les moins clairvoyants. Mais enfin le gouvernement a rougi (s'il peut rougir) de son arbitraire, et deux citoyens indignement privés de leur liberté, ont pu obtenir une permission conditionnelle de rentrer au sein de leur famille. Le cautionnement exigé d'eux est de £250, c'est-à-dire de £50 de cautionnement personnel et de £100 pour chacune des deux cautions vouées en pareil cas.

Tout en annonçant avec plaisir cet événement, cette déviation au système de despotisme qui règne en Canada depuis si long-temps, nous voyons avec douleur qu'elle n'a été attachée à l'implicable procureur général Ogden qu'à condition qu'un autre citoyen respectable, M. Celestin Beausoleil restât encore en prison pendant cinq mortels mois (et peut être pour plus long-temps encore) pour voir à subir à un autre terme au session criminelle un procès pour haute trahison, accusation banale qu'on sait si bien imaginer chaque fois que cela peut servir de prétexte à quelque persécution légale contre un Canadien qui à le malheur d'être doué du plus beau, du plus saint de tous les sentimens, celui de l'amour de la patrie, d'une patrie opprimée. Le vénérable capitaine Jalbert n'est pas plus heureux que Mr. Beausoleil: ni son malheur, ni son innocence, constatée par dix jurés sur douze, au ses cheveux blancs n'ont pas trouvé grâce devant la haine et les préjugés de ses persecuteurs.

COUR DU BANC DU ROI, DISTRICT DE MONTREAL.

27 août, vrais bills furent présentés par le grand jury contre—Edouard Jeanveau, pour vol d'une jument; Antoine Ouimet, pour larcin; David Ashton, alias Goulding, pour vol; Blaney McGuire, assaut avec intention de viol.

Pas de bills contre—George McNamee, pour vol d'un cheval; George McNamee, pour grand larcin.

28 août, vrais bills contre—Charles Duquette alias Bostonais, pour vol de jument; John Spooner, pour vol; Augustin Lacombe, grand larcin; William Macgochy, vol; Thomas Hughes, vol d'une somme au-dessus de £15 sur une rivière navigable; William Ryan, assaut sur un constable dans l'exécution de son devoir; Felix Gauvreau, pour mépris de la cour du Banc du Roi de Sa Majesté.

Pas de bills contre—David Robinson, pour grand larcin; David Robinson, pour vol d'une génisse; David Robinson, pour vol de moutons.

PROCES FAITS.—Blaney McGuire, assaut avec intention de viol, coupable. Recommandé à la clémence de la cour par le jury, par égard pour le bon caractère dont il a joui précédemment.

29 août, vrais bills contre—Elizabeth Williams, pour meurtre; Abraham Hubert Lanctôt, pour meurtre; Olivier Norris, pour vol d'une jument; Mary Ann Knight, pour petit larcin; Jean Baptiste Longpré, pour vol avec effraction; Jean Baptiste Dusault, et Priscilla Saffron, pour grand larcin; Mark O'Brian, pour larcin; Jean Marie Senecal, pour larcin; Jaotis Auenbarisen, Sharo Teshoksen, Femie Faonsensiorer, Cor Aroniaskton, Ennias Laforce et Rosi Shotsienhosune, grand larcin.

Pas de bills contre—Zoé Lorrain, pour meurtre; Joseph Veroneau, pour grand larcin; Michel Senecal et George Senecal, pour larcin, sur deux indietement.

PROCES FAITS.—Thomas Quinn, pour meurtre, verdict, non coupable. Pendant le cours du procès de Quinn, Charles Bouchard, témoin à charge ayant déposé que le prisonnier Quinn n'était pas la personne qui avait commis le meurtre et ayant désigné un nommé James Johnson, qui était présent en cour, comme l'individu qui avait déchargé une arme à feu sur le défunt, le Procureur-Général déclara qu'il ne poursuivrait pas plus loin cette action et alors Quinn fut déchargé et Johnson emprisonné pour subir son procès.

Mary Anne Knight, petit larcin, plaide coupable.

Edward Cross, grand larcin,—non coupable.

Pierre Dubeau, vol de grand chemin—non coupable.

Jean Baptiste Longpré, bris de maison, verdict, coupable de petit larcin, mais non de la principale partie de l'accusation.

31 août, Blaney McGuire, sur conviction d'assaut avec intention de viol, condamné à un mois d'emprisonnement.

Vrais bills contre—James Johnson, pour meurtre; John Knight, vol de grand chemin; Antoine Trudeau, larcin; William Gage, assaut sur un huissier dans l'exécution de son devoir; Augustin Bouchard, assaut avec intention de meurtre.

Pas de bills contre—William Collins, pour vol; William Collins, pour grand larcin.

PROCES FAITS. Augustin Lacombe, grand larcin, verdict, coupable.

David Ashton, alias Goulding, pour vol, non coupable.

Jean Marie Senecal, petit larcin, non coupable.

1er septembre. PROCES FAITS. Abraham Hubert Lanctôt, meurtre, non coupable.

Celestin Beausoleil, Bonaventure Viger et Hylarion Viger, sur un indietement d'arrestation, (trouvé dans le dernier terme.) Les prisonniers plaident non coupables et le procès fut fixé pour le 8 septembre courant.

Montreal Gazette.

L'enquête du Coroner, tenue à Philipsburgh sur le corps de Mr. Arthur Farquhar, a rendu un verdict de manslaughter [homicide non prémédité] contre Thomas McAdam.

Enfants empoisonnés. Avant hier, deux enfans, l'un de six ans et l'autre de quatre, appartenant aux nommes Ryan et Wilson, du faubourg Québec, mangèrent quelques parties et surtout quelques graines de cette plante narcotique à la quelle on donne, vulgairement entre autres noms, ce ni de femme épineuse, et que les naturalistes appellent *stramonium* ou *datura stramonium*. Ils tombèrent presque aussitôt dans un sommeil léthargique puis dans un délire affreux. Le médecin fut appelé et bien administré sans doute de l'émétique, car ils vomirent abondamment et les symptômes commencent à être moins alarmans. Cependant hier on entretenait encore peu d'espoir de leur guérison.

Nous nous faisons un devoir de rendre public cet accident, parce qu'il peut mettre les parens sur leurs gardes et porter plusieurs de ceux qui cultivent cette plante à l'extirper de leurs jardins. Elle est actuellement très multipliée dans le pays et beaucoup de gens ignorent ses qualités vénéneuses. Comme elle ne peut être utile qu'aux médecins, qui même n'en usent que rarement et avec une extrême réserve, on ferait mieux de ne la laisser subsister que dans les lieux où on la cultiverait pour l'usage de la médecine. Comme bien des gens la cultivent sans en connaître le nom et seulement pour la beauté de sa fleur qui est blanche avec des teintes bleues et violettes, nous croyons devoir en faire ici une petite description.

Tige brune, quelquefois à la hauteur d'un homme, branchue, tant soit peu velue, ronde, creuse. Feuilles larges, anguleuses et pointues, alternativement placées sur les tiges. Fleurs en entournoir, très cylindriques, à cinq angles et à cinq plis. Grain enfermée dans une espèce de pomme ou de grosse noix armée de pointes courtes et grosses. Odeur désagréable.

On dit que le commissaire chinois Lin et le Grand Amiral Kwan, sont deux Irlandais du nom de Finn et de Quan, qui ont changé quelque chose à leurs noms pour leur donner une apparence chinoise. Ce fait, dit un journal irlandais, explique l'amertume manifestée dans toutes les tentatives de négociations qu'on a faites jusqu'à ce jour; le sentiment profond des injustices commises depuis des siècles par l'Angleterre contre l'Irlande, peuvent avoir excité ces irlandais distingués et puissans à venger les injures de leur terre natale; en pretextant la violation des lois du céleste empire.

Nous sommes loicz de remettre à notre prochain No. la continuation des proces de la cour du Banc du Roi, ainsi que la liste des sentences prononcées hier, faute de place.

C'est avec plaisir que nous nous acquitons de la promesse que nous avons faite de publier la liste des prix distribués aux jeunes Demoiselles du pensionnat des Dames Ursulines de Trois-Rivières, le 1er couront. Nous sommes flattés d'apprendre que cet établissement, où l'on adopte un système d'éducation aussi parfait et aussi étendu que dans aucune autre institution de ce genre dans le Bas-Canada, est dans l'état le plus prospère et que le public se flatte à l'encourager. Outre l'avantage de bonnes études, les parents peuvent encore rechercher dans le Couvent de Trois-Rivières, celui d'une demeure commode et spacieuse pour les jeunes Demoiselles, un air salubre et une situation agréable.

PREMIERE CLASSE.

- Mlles. A. Crépeau et C. Pelisson ont mérité, par leur piété et leur application.
- Grammaire Française.**
1er prix, Mlles. Aurélie Crépeau, 2d. p. Hedwige Vinet, acc. Julie Beaulieu.
- Composition Française.**
1er prix, Mlles. Hedwige Vinet, 2d. p. Aurélie Crépeau, acc. Marie Labarre.
- Histoire Sainte.**
1er prix, Mlles. Aurélie Crépeau, 2d. p. Hedwige Vinet, acc. Caroline Gilmor.
- Histoire de France.**
1er prix, Mlles. Hedwige Vinet, 2d. p. Aurélie Crépeau, acc. Adèle Malhot.
- Histoire Ancienne.**
1er prix, Mlles. Aurélie Crépeau, 2d. p. Anathalie Lacoste, acc. Caroline Gilmor.
- Arithmétique.**
1er prix, Mlles. Julie Beaulieu, 2d. p. Laurence Paradis, acc. Aurélie Crépeau.
- Géographie.**
1er prix, Mlles. Hedwige Vinet, 2d. p. Caroline Gilmor, acc. Aurélie Crépeau.
- Problèmes sur les Globes.**
1er prix, Mlles. Hedwige Vinet, 2d. p. C. Gilmor, acc. A. Crépeau.
- Usage des Cartes Géographiques.**
1er prix, Mlles. Lucie Coffin, 2d. p. Laurence Paradis, acc. Marie Labarre.
- Ecriture.**
1er prix, Mlles. A. Crépeau, 2d. p. Lucie Coffin, acc. Julie Beaulieu.
- English Grammar.**
1er prix, Mlles. Aurélie Crépeau, 2d. p. C. Gilmor, acc. H. Vinet.
- English Composition.**
1er prix, Mlles. C. Gilmor, 2d. p. A. Crépeau, acc. H. Vinet.
- Elements of Astronomy.**
1er prix, Mlles. A. Crépeau, 2d. p. C. Gilmor, acc. H. Vinet.
- History of England.**
1er prix, Mlles. Laurence Paradis, 2d. p. H. Vinet, acc. C. Gilmor.
- Piano.**
1er prix, Mlles. H. Vinet, 2d. p. A. Crépeau, 3ème p. Clarisse Duval, 4ème p. L. Coffin.
- Guitare.**
1er prix, Mlles. H. Vinet, 2d. p. Caroline Lacoste, acc. Anathalie Lacoste.
- Musique Vocale.**
1er prix, Mlles. Sophie Plomondon, 2d. p. Sophie Malhot, acc. C. Lacoste.
- Dessin.**
1er prix, Mlles. H. Vinet, 2d. p. A. Crépeau, 3ème p. Luce Devault.
- Ouvrages.**
1er prix, Mlles. Adeline Sauvageau et C. Pelisson, 2d. prix, Sophie Plomondon, acc. Hortense Fabre.

SECONDE CLASSE.

- Mlle. J. Beaulieu a mérité par sa piété, sa régularité et son application la 1ère marque de distinction.
- Grammaire Française.**
1er prix, Mlles. S. Plomondon, 2d. p. Adèle Malhot.
- Composition Française.**
1er prix, Mlles. Hortense Fabre, 2d. p. L. Coffin, acc. Caroline Lacoste.
- Histoire Sainte.**
1er prix, Mlles. A. Malhot, 2d. p. Mary Forbes, acc. Adeline Sauvageau.
- Histoire du Canada.**
1er prix, Mlles. A. Sauvageau, 2d. p. Caroline Malhot, acc. Julie Beaulieu.
- Géographie.**
1er prix, Mlles. Mary Forbes, 2d. p. Héloïse Masse, acc. A. Sauvageau.
- Arithmétique.**
1er prix, Mlles. H. Massé, 2d. p. Sophie Plomondon, acc. Hortense Rousseau.
- Ecriture.**
1er prix, Mlles. Hortense Fabre, 2d. p. Clarisse Duval, acc. H. Massé.
- Grammaire Anglaise.**
1er prix, Mlles. Julie Beaulieu, 2d. p. Caroline Malhot, acc. A. Sauvageau.

Biographie des Dames.
1er prix, Mlles. Georgiana Routier, 2d. p. Héloïse Lafontaine, acc. H. Massé.
Musique - Piano.
1er prix, Mlles. Laurence Paradis, 2d. p. Caroline Lacoste, acc. S. Plomondon.
Dessin.
1er prix, Mlles. Mary Forbes, 2d. p. Laurence Paradis, acc. Hortense Fabre.
(La suite au prochain numéro.)

Le sermon de monseigneur l'Evêque de Nancy, dans la cathédrale de cette ville, a produit une impression des plus vives dans son auditoire, et il est devenu depuis le sujet de toutes les conversations : De Québec, Mgr. de Nancy doit se rendre, dit-on, à Montréal et dans le Haut-Canada, puis au Detroit et à New-York et dans diverses autres parties des Etats-Unis, semant partout les fruits de son admirable prédication. Il fait espérer une nouvelle visite à Québec dans le cours de l'été prochain. — *Canadien.*

Mr. l'Exécuteur des hautes œuvres de la Province, John Gallows, va présenter requête aux ministres de Sa Majesté, pour se plaindre de l'injustice qui lui a été faite, prétendant avoir autant de droit à un titre de noblesse que Sir John Colborne. Il demande que puisque l'on a donné à ce dernier le titre de Lord Selton, l'on peut bien lui donner celui de Sir et l'appeler désormais Sir John Gallows. *Communiqué.*

ANNONCES PAR AUTORITE DE JUSTICE.

SERA vendu au plus haut enchérisseur DIMANCHE le 20 du courant à la porte de l'Eglise paroissiale de cette ville, à l'issue du Service Divin du matin, le tiers sud ouest d'un Emplacement et Maison situés dans le faubourg de Québec, faisant l'enceinte de la grande rue du faubourg et de la rue "Wood Yard". Ce tiers d'emplacement et maison contient 13 pieds et 4 pouces de front sur 40 pieds de profondeur et le local est très avantageux pour y tenir un commerce. Pour plus amples informations s'adresser au Sousigné.

J. A. LABADIE, Notaire Public
Montréal, 9 Sept. 1840.

AVANTAGEUX!!!
St. HYACINTHE, seront vendues LUNDI le 28 de ce mois, à la porte de l'Eglise, les propriétés de la succession de feu BENJAMIN STARNES, situées dans la partie la plus commerçante du village et entourées de superbes jardins. La principale maison a toujours été occupée par des Marchands. Les caves, les écuries et les autres bâtiments pour tous les besoins sont en bon ordre, nombreux et spacieux. La plus grande partie du prix d'adjudication et probablement tout le prix de la principale maison restera entre les mains de l'acquéreur, payable par £25 par année.

L. S. SICOTTE, Tuteur.
St. Hyacinthe 7 septembre 1840.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DU COMTE DE MONTRÉAL.

AVIS.—L'ASSEMBLEE ANNUELLE et GENERALE des MEMBRES de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DU COMTE DE MONTRÉAL. (toutes personnes intéressées dans la Compagnie en y assurant) se tiendra au BUREAU de la COMPAGNIE, Rue St. Sacrement de cette ville, LUNDI, le CINQUIEME JOUR d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures du matin, afin d'élire un NOUVEAU BUREAU de DIRECTEURS pour l'année suivante, tel que requis par les STATUTS de la 4me et 6me année de Guillaume 4 Chap. 33, et conformément aux Règlements de l'Association.

Par ordre
JAMES KNAPP, Secrétaire.
Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal.
Montréal, 1er Septembre 1840.

A VENDRE OU A LOUER.
AU petit Village de Repentigny sur la rivière de L'Assomption, une superbe MAISON bien située, pour le commerce avec une BOULANGERIE et autres dépendances, à la fourche de quatre chemins; autrefois appartenant à HIPOLITE VINET.
Pour les Conditions s'adresser à JOSEPH DESCHAMPS sur les lieux. Il donnera possession immédiatement.
15 mai, 1840. —5.

APPLICATIONS seront reçues par le sousigné de la part de personnes propres et convenables pour remplir l'OFFICE suivant dans la Corporation de la Cité, savoir :
Pour l'OFFICE d'INSPECTEUR des grands chemins, des rues et des ponts, jusqu'au 15 de septembre prochain. Le salaire fixé pour l'année courante est Trois Cents Louis. On espère que ne se présentera que des personnes actives, ayant des connaissances et de l'expérience.

PETER MCGILL, Maire.
Bureau du Maire, Montréal, 5 Sept. 1840.

VENTE PAR ENCAN. PAR J. D. BERNARD, AGENT. VENTE CONSIDERABLE DE MARCHANDISES SECHES.

AUX magasins de WILLIAM MCINTOSH, 1er cour, rue St. Paul, LUNDI le 28 du courant, et le jour suivant, sera vendu par Catalogue, un assortiment considérable de MARCHANDISES convenables pour la présente et prochaine saison, reçues par les derniers arrivages. Consistant en Draps, Tweeds, Draps de Pilot, Flanelles, Etoffes écossaises, Couvertes, Etoffes carénées de 8/4 pour Manteau et Pantalons, Merinos, Indiennes, Tapie, Châles et Mouchoirs imprimés, Mouchoirs Thibet, Mousseline de laine imprimée, Toile à Drap et à essuimains, Toile à Sacs, Gros de Naples unis et façonnés, Rubans et une variété d'autres articles, dont les particularités seront données dans les affiches le jour de la vente.

CONDITIONS LIBERALES.
Vente à UNE heure.
J. D. BERNARD.
11 Sept. 1840.

VENTE ANNUELLE PELLETIERES MANUFACTUREES. PEAUX &c. &c.
Le sousigné tiendra sa vente annuelle de PELLETIERES MANUFACTUREES, DE PELLETIERES, PEAUX, DOUBLURES &c. &c. à ses magasins, LUNDI, le 5 d'Octobre prochain, que sera vendu un assortiment considérable d'articles de cette espèce, manufacturés expressément pour cette vente par une maison de Montréal qui a acquis une longue expérience dans cette branche, et tous d'un travail et d'un goût approuvés. Ils consistent en casques, gants, mitaines, pelletteries pour les Dames de toutes descriptions et qualités, avec une variété de doublures et autres fournitures pour cette branche d'industrie, le tout très digne de l'attention des Marchands du Haut et du Bas-Canada et des hommes du métier. Ces fourrures seront trouvées supérieures à tout ce qui s'est vendu en ce genre en Canada jusqu'à ce jour, ayant été choisies sur les marchés Russes, Allemands et à Londres par une personne intéressée et expressément livrée à ce trafic.

De nouveaux détails seront donnés, dans de nouveaux avertissements.

— PAREILLEMENT —
1000 Peaux de Bœufs du Nord-Ouest.
500 " " apprêtées.
3000 verges de vraie étoffe Canadienne.
20 douz : de ceintures rouges.

CONDITIONS LIBERALES.
Vente à UNE heure précise.
J. D. BERNARD, AGENT.
Montréal, 20 août 1840.

VENTE CONSIDERABLE DE VINS LIQUEURS GROCERIES &c.

AUX Magasins du Sousigné, LUNDI le 21 du courant, sera offert en vente publique, un Assortiment considérable de VINS, LIQUEURS, GROCERIES &c. &c. Le tout sans réserve, étant pour clore différents comptes. Les effets consistent en vins blanc de Blackburr et autres marques, vin de Madère en bouteilles et futailles, L. P. Turinelle, Sherry pale et or, Alicante, Malaga, Marsala, Rota, Chypre, Macédoine, Frontignan, Saunterne, Champagne et Tokay.

VINS ROUGE :—d'Oporto de Sandeman, Harris, Cuninghame, Forbes, & Co. et Sicile en bouteille et futailles, Benecarlo en pipes et barriques Claret de Chateau Lafite, Chateau Margeaux, St. Julien, St. Estaphie et Medoc.

LIQUEURS :—d'Anis, d'Anisette en paniers et en caisses, marasquin, eau de Dentzick, ratafia de Grenoble, eau verte, fruits au vinaigre, fruits à l'eau de vie, fruits au sirop, sirops, moutarde, vermicelli.

EAU DE VIE :—Oterd, Dupuy, Martell, Barsalou et Rizar en pipes, barriques et quarts. Genièvre en barriques de Giraffe et Key. Cassonade, sucre blanc double raffiné, thé young hyson, hyson skin, café vert, poivre moulu, gingembre moulu, ampois, vitres grandeurs assortis, bouchons fins et superflins, pipes, bouts vernis, tabac en poudre, ocre rouge, savon, chandelle.

— AUSSI —
10 Tonnes Rum
10 Tonnes Whisky de Montréal
30 Barrils Tabac en torquette
10 Caisse de Cevendish
200 Cais Morue sèche
100 Quarts Morue verte
100 do Harengs N. S.
20 Barriques d'Huile Loup-Marin
30 Quarts do de Morue
20 do do de Balaine
Et autres Articles.

CONDITIONS TRÈS LIBERALES.
Vente à UNE heure précise.
J. D. BERNARD.
4 Sept. 1840.

A VENDRE.
PAR le Sousigné, au bureau de MM. LAFRAMBOISE et LA ROCQUE, rue St. Joseph :
12 ballots de coton,
6 boîtes de "mahogany veneer,"
Avec un assortiment général de soieries et tout autre MARCHANDISES DE GOUT.

J. S. NEYSMITH, Im-32.
Montréal 18 août.

AVIS.—TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Sr. MICHEL BOUCHARD, en son vivant, Mre. menuisier et entrepreneur de Montréal, sont priées de les faire parvenir, et ceux qui doivent à la dite succession de payer, immédiatement, au sousigné.

J. H. JOBIN,
Coin des rues St. Paul et St. Vincent.
Montréal 7 septembre 1840. —28.

VENTE A L'ENCAN. PAR CUVILLIER & FILS. VENTE ETENDUE DE PEAUX D'EUROPE ET DE PELLETIERES MANUFACTUREES.

LES Sousignés tiendront leur VENTE ANNUELLE de PELLETIERES MANUFACTUREES, et de Peaux d'Europe préparées à leurs MAGASINS, JEUDI, 1er OCTOBRE prochain.

L'Assortiment de PEAUX d'EUROPE PREPAREE consiste en :—
Peaux d'agneaux de Russie, Grises, Noires et Blanches et Doublures,
Peaux Africain Noires, Robes et Doublures,
Peau de Coney Noires lustrées, Brunnes et Bleues,
Peaux de Chats Bleues et Noires,
Béguartins, Peaux de Fitch et Doublures, Neutris lustrés, Dos d'Ecurcils, en grande variété.
Peaux de Lapins Blanches et Noires, Habits fourrés,
Peaux de Lyng,
Peaux d'Oies blanches et lutes diversement,
Grandes Peaux de Cignes de Hollande &c. &c.

LES PELLETIERES MANUFACTUREES comprennent un assortiment très étendu d'articles faits à Montréal, à Québec et à Londres, des patrons les plus nouveaux.

Ils consistent principalement en :
CASQUES de Vaux Marins, de Monk Fish, de Ras musqués,
Manchons de Peaux de Lapins Blanches, Teckées, Rayées et autres.
Une grande quantité de Ross, de Gants fourrés et de Gantelets et une grande variété d'autres articles manufacturés dans la même ligne.

Vente à UNE heure.
CUVILLIER & FILS.
1er Sept. 36.

LIBRAIRIE D'E. R. FABRE. RUE ST. VINCENT.

Le Sousigné vient de recevoir de nouvelles caisses de LIVRES, parmi lesquels se trouvent
LA BIBLIOTHEQUE CATHOLIQUE DE LILLE, 1827 à 1839, 13 ANNEES
Idem instructive et amusante 1833 à 1839, 7 ANNEES
Idem de Schimidt en 80 Volumes in 32
CARTONNES AVEC GRAVURES.
Ces TROIS PUBLICATIONS se vendent par année, ceux qui ont déjà les premières années, pourront se procurer la suite.

E. R. FABRE, l.m.-34.
Montréal, 24 Août, 1840.

AUX LIBRES ET INDEPENDANTS ELECTEURS DU COMTE DU SAC DES DEUX-MONTAGNES.

Messieurs,
DANS peu vous serez appelés à l'exercice des franchises électorales, dans le choix d'une personne capable et convenable pour représenter vos intérêts dans le Parlement-Uni.

Ayant été invité par un grand nombre de mes amis d'offrir mes services, j'ai cédé à leur désir, et je prends la liberté en conséquence de solliciter très respectueusement vos suffrages aux prochaines élections.

Irlandais de naissance et Canadien par adoption, après une résidence de 34 années dans ce pays, je puis hardiment avoir des prétentions à une connaissance de ses intérêts généraux et de ses ressources particulières.

Comme Magistrat Stipendiaire résident parmi vous depuis plus de 15 mois, entendant vos plaintes et redressant vos griefs, pendant justice égale à tous, autant qu'il est en mon pouvoir de le faire, je suis devenu intimement familier avec vos intérêts locaux.

Ne possédant aucune propriété immobilière dans le comté, je suis libre de tout préjugé local et préparé à dévouer mon attention aux mesures qui pourront conduire à l'avantage général, sans distinction de parti, d'origine nationale ou de sectes religieuses.

Je mentionnerai particulièrement un bon système d'éducation générale, l'avancement de vos communications intérieures, et la création et renouvellement de vos ponts et chaussées.

D'après les communications que j'ai eu personnellement avec la grande majorité des habitants du comté, les électeurs ne peuvent ignorer mes sentiments sur la plus grande partie des questions qui occupent l'attention publique maintenant. J'ajouterai seulement, que je regarde notre connexion avec la mère-patrie comme une source de bonheur et de prospérité future, et que mes efforts tendront, en tous temps, à maintenir inaltérable cette connexion.

Je mentionnerai particulièrement un bon système d'éducation générale, l'avancement de vos communications intérieures, et la création et renouvellement de vos ponts et chaussées.

D'après les communications que j'ai eu personnellement avec la grande majorité des habitants du comté, les électeurs ne peuvent ignorer mes sentiments sur la plus grande partie des questions qui occupent l'attention publique maintenant. J'ajouterai seulement, que je regarde notre connexion avec la mère-patrie comme une source de bonheur et de prospérité future, et que mes efforts tendront, en tous temps, à maintenir inaltérable cette connexion.

Messieurs, — J'aurai bientôt l'honneur de vous voir personnellement, et je me tiendrai heureux alors de vous offrir toutes les explications que vous pouvez désirer.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très-obéissant serviteur,
W. K. McCORD.
St. Scholastique, le 26 Août, 1840. —38.

PREMIERE ENTREE A MONTREAL
DE
L'AMPHITHEATRE
DE
BOWERY, NEW-YORK.
JUNE, TITUS, ANGEVINE & CIE.



LA COMPAGNIE CONSISTANT
EN
CENT HOMMES ET CHEVAUX,
SOUS LA CONDUITE DE
H. ROCKWELL.

Première Représentation, 21 Septembre.
DEVANT DEMEURER UNE SEMAINE.

LES Citoyens de Montréal sont respectueusement informés que la Compagnie Equestre ci-dessus, ayant été reçue dans la province supérieure avec les témoignages les plus distingués de l'approbation publique, de la part des classes les plus respectables et les plus honorables de la société, elle aura l'honneur de paraître devant eux pour la PREMIERE FOIS, LUNDI SOIR, 21 SEPTEMBRE et de rester SIX JOURS à Montréal.

Le pavillon spacieux et commode de la compagnie sera élevé au TATTESALLS, Grande Rue St. Jacques, où toute attention possible sera donnée pour le confort et la commodité de l'assistance.

Les éloges flatteurs qu'ont mérités à la compagnie ses représentations, les classes respectables qui les ont honorés de leur présence et la conduite honorable des acteurs partout où ils se sont montrés, enhardit le Directeur à solliciter avec confiance le support et le patronage d'un public intelligent.

Entre autres Acteurs célèbres attachés à cette compagnie, on compte les suivants :

OTTO MOTTY—"l'Intrepide"—appelé ainsi à cause du caractère héroïque et hardi de ses représentations. Ce Musicien, Allemand de naissance, a rendu son nom célèbre dans toute l'Europe pour ses hauts faits d'équitation, sa force herculéenne et son adresse surprenante. Il tient la première place dans l'histoire de l'arène moderne et il a joué en présence des principales têtes couronnées de l'Europe. Sa terrible représentation avec des boulets de canons lui acquit le titre "d'Intrepide," de la part de l'Empereur de Russie, en présence duquel il déploya son étonnante habileté à St. Petersburg. Le tour de force auquel il est fait allusion ici, est celui de lancer un boulet de canon, pesant 30 livres, dix à douze pieds en l'air, et de le recevoir et de le balancer, lorsqu'il retombe, sur le derrière de son cou, le faisant rouler jusqu'au bout de ses doigts et de là passer autour de ses épaules jusqu'au bout des doigts de l'autre main. Outre cela, dans un autre acte, il porte un homme fait dans différentes positions, quelquefois le jetant au bout de ses bras loin de lui, le balançant sur sa tête &c. le cheval courant en avant au grand galop.

LES FRERES SUISSES.—Wilhelm, Robertus et Guephus, célèbre pareillement en Europe et en Angleterre comme en ce pays, pour leurs tableaux classiques et leurs tours de force étonnants, montreront le grand pouvoir de leurs muscles en une variété de tableaux élégants, a-rangés par eux d'après des peintures anciennes, avec une grâce et une élégance aux quelles jusqu'à présent on n'a pas essayé d'atteindre. Dans la soirée, les Frères Suisses paraîtront dans une série de tableaux touchants et vraiment classiques, appelés "Adam et Eve" ou le "Premier Fratricide."

Mr. H. ROCKWELL.—Directeur Equestre, paraît dans l'arène dans différents actes gracieux d'équitation et entre autres dans l'élégante représentation allégorique de Mercure et le Gladiateur Spartacus; outre une variété de Métamorphoses amusantes exécutées avec un effet brillant, chaste et classique, bien supérieur à ce que pourrait faire tout autre Equestrien.

Mr. HOWES.—L'intrepide cavalier, est célèbre pour la manière parfaite dont il conduit quatre beaux chevaux arabes, qu'il pousse ensemble dans l'arène avec un degré de grâce, d'aise et d'intrepidité, pendant qu'ils courent avec une vitesse effrayante, dont lui seul est capable. Il a été jugé l'égal dans cet acte au grand Ducrow d'Angleterre.

Outre Mrs. McFarland, Pontland, Pelham, Messier, Huntington, Derr, Masters, Franklin, Russell, Stevens, Buckley et autres.

Les particularités de chaque représentation seront données dans les petits imprimés du jour.

Les portes devront s'ouvrir à UNE heure et demie et à SEPT heures P. M.—La représentation commencera à DEUX heures et à SEPT heures et demie précises. Accès dans les LOGES 2, 6d., PARTERRE 1s. 3d. Enfants au dessous de dix ans dans les Loges moitié prix. Pas de moitié prix dans le Parterre.

Montréal, 1er Sept. 1840.

DOCTEUR MEILLEUR,
FAUBOURG ST. LAURENT,
Grande Rue, No. 98.
8 juin 1840. j-11

AVIS.

TOUTES les personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la Succession de feu Mr. ZEPHIRIN MONGEAU, en son vivant marchand à Varennes, sont priées de s'en faire connaître, et ceux qui peuvent lui devoir sont requis de payer sous le plus court délai, au Notaire Soussigné au village de Varennes.

J. N. A. ARCHAMBEAULT, N. P.
Varennes, 28 août 1840.

MAISON DE PENSION

SOREL.

MESSEIERS les voyageurs sont informés par Mr. CHARLES GOUIN qu'il tient une MAISON DE PENSION

près des quais du débarquement des Steamboats. Ils trouveront chez lui de bons logements, des Chambres et des lits propres; une table bien fournie telle qu'ils n'en trouveront pas de mieux dans le meilleur Hôtel de l'endroit, de bonnes écuries pour les chevaux, des remises pour les voitures, une cour spacieuse et bien fermée. En tout temps, lorsqu'il en sera requis, il fournira de bons charretiers munis de bonnes voitures et de bons chevaux. La plus grande attention sera portée pour mériter l'encouragement des voyageurs.

Sorel 3 Août 1840. CH. GOUIN. la-30.

AVIS.

LES Soussigné dûment autorisé à régler les affaires de Mr. HENRI TALON dit LESPERANCE, ci-devant constructeur de BATEAUX de cette ville, prie tous ceux qui ont des réclamations contre le dit Henri Talon dit Lesperance, de faire tenir sans délai leurs comptes respectifs à J. U. BEAUDRY, Ecuyer, Avocat, rue St. Vincent de cette ville.

BENJ. TALON dit LESPERANCE.
Montréal, 25 août, 1840. j-34.

PUBLIE TOUT RECENTMENT

Et avendre au Bureau du Mirror de Toronto.

LE CATECHISME

AUTRES REVEREND DR. JAMES BUTLER;

Revu, augmenté, approuvé et recommandé

PAS LES

Quatre Archevêques Catholique Romains

D'IRLANDE,

COMME

CATECHISME GENERAL

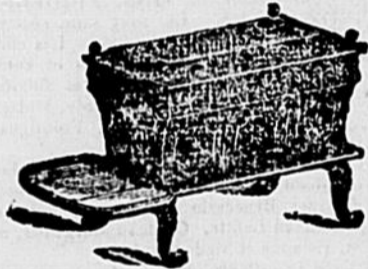
DU ROYAUME.

LES Messieurs du Clergé et autres désirant se procurer un nombre quelconque de ce CATECHISME, peuvent le faire à des termes avantageux pour eux, en ne tardant pas à faire application, où qu'on ne doit en imprimer qu'un nombre limité.

Toronto, 10 juillet, 1840.

MAGASIN DE POELES.

POUR LE HAUT ET LE BAS-CANADA.



W. H. MANNING et Cie, fabricants et marchands de POELES de toute espèce: POELE de CUISINE, de SALON, de CHAMBRE, de BUREAU, de box stoves. Pareillement de fournitures de CUIVRE et de FER BLANC, TUYAUX &c. &c. Se vendent au N^o. 211, Rue St. Paul, vis-à-vis Mrs. W. Lyman et Cie.

W. H. MANNING et Cie.
18 Aout, 1840.

JOHN GRIFFITH.



BOUTIQUE de MEUBLES de ménage et MAGASIN de PEINTURE et de VITRE, à Montréal, No. 171, rue St. Paul, seconde porte au nord de la nouvelle Maison de Douane en GROS et en DETAILS.

J. G. a en mains une grande variété de Chaises à la mode à fonds en canne, en joncs et à la façon Windsor, ainsi que tables, couchettes, lave-mains, &c. &c.

Peintures de toutes les couleurs, huiles, térébenthine, vernis, pinceaux et blanchissoirs, mastics pour tableaux de vitre et autres, du blanc, puis une variété d'autres articles, à vendre aux conditions les plus raisonnables.

Peinture de maison et d'enseigne, et vitrage exécutés élégamment.

Factorerie au faubourg Québec, près la Tannerie de Gall.
3 Avril, 1840. j-97.

HOTEL DE TEMPERANCE.

UNE FAMILLE CANADIENNE, désirant ouvrir un HOTEL DE TEMPERANCE, désire trouver un logement central dans la ville, qui n'ait pas moins de DOUZE appartements, quand même le bas serait occupé par un magasin.

S'adresser à ce Bureau.
21 Août. j-33.

A CEUX QUI ONT LA TETE CHAUVRE ET AUTRES.

QUELQU'UN connaît-il un voisin ou un ami qui ait été chauve et dont la tête soit maintenant couverte de beaux cheveux? Quelqu'un dont le collet d'habit fut couvert de crasse, quoique brossé à chaque heure—crasse qui est maintenant disparu entièrement? Ou quelqu'un qui, quoique jeune, vit grisonner ses cheveux, qui à présent n'ait pas un seul cheveu gris? Des enfants dont la tête fut couverte de teigne, à qui les cheveux ne pouvaient croître et à qui ils croissent maintenant très bien? Quelques cas de ce genre doivent être connus de la plupart du monde. Demandez-leur en la cause et ils vous diront que cela s'est opéré par l'usage du BAUME DE COLOMBIA. Depuis vingt ans que cet article est connu, la demande en a augmenté annuellement de quelques cents par cent—quoique, lors de la découverte, aucune chose pour le même objet n'ait été introduite en opposition et qu'il soit maintenant assailli par de mauvaises préparations presque sans nombre, qui détruiraient les cheveux si on en faisait un usage un peu étendu. Voudrait-on plus que ces faits—avez recours aux recommandations revêtues d'une liste de noms respectables, telle que ne l'est aucun autre article. Voyez à cela—achetez cet article. Retenez et préservez vos cheveux par son usage, ou, si votre tête est chauve, renouvez-la de cheveux. Mesdames, faites attention à ceci—des centaines de personnes parmi les gens à la mode s'en servent comme du seul article tout-à-fait propre à la toilette. Les longs cheveux sont très disposés à tomber. Mesdames, servez-vous du Baume de Colombie à temps pour vous épargner le désagrément de la chauveté en négligeant le soin de vos cheveux.

Il est de votre devoir, comme moralistes, de préserver les dons de la nature qu'un Créateur bienfaisant vous a répartis. Servez-vous du Baume, parce qu'il aura cet effet.

Aux personnes Chauves.

Ceci est pour certifier que j'ai été chauve environ vingt ans et que par l'usage que j'ai fait du vrai BAUME DE COLOMBIE ma tête est maintenant couverte de cheveux. Je serai heureux de convaincre de ce fait toute personne qui voudra venir me voir au village de Delhi. J'ai acheté l'article mentionné à Griswold, aux magasins de Case & Cie, qui le tenait de Comstock & Cie.

JOHN JAQUISH, Jr.
Delhi, 17 juillet 1840.

AVIS

DONT IL FAUT SE RESSOUVENIR.

Plusieurs tentatives très notoirement ont été faites de contrefaire le vrai BAUME DE COLOMBIE. Quelques-uns des imposteurs ont été jusqu'à contrefaire les superbes enveloppes et les Châtes de Niagara et toutes les marques extérieures excepté le nom de Comstock qu'ils n'osent pas forger.

Pour éviter toute espèce d'imposture, cherchez toujours le nom de Comstock & Cie ou L. S. Comstock, et n'achetez jamais cet article à moins qu'il ne soit revêtu de ce nom.

Vendu en Gros et en Détail, seulement au No. 2 Fletcher Street, N.Y.

DEMANDEZ, INFORMEZ-VOUS. INFORMEZ-VOUS A CEUX QUI CONNAISSENT.

CEUX seulement qui les connaissent pour les avoir éprouvés ou par une observation particulière, peuvent se former une idée des effets, du complet soulagement des guérisons presque miraculeuses opérées dans des cas d'HEMORRHOÏDES, de RUMATISMES, d'ENFLEURES et toute espèce de MAUX EXTERIEURS, quelque graves qu'ils fussent, par l'usage du Liniment de Hays. Trouvez quelqu'un qui en ait fait usage et qui ne l'ôve pas au dessus de tout ce qu'il a pu employer de semblable, et vous trouverez ce qu'on ne peut trouver.

Pour le soulagement de l'humanité souffrante, je vous supplie de demander—de demander à ceux qui connaissent—demandez à Matthew J. Myers, Esq. Athènes, N. Y. demandez au Gen: Duff Green, ci-devant de Washington: chacun de ces Messieurs connaît des maladies que tous les autres remèdes, tous les autres médecins n'ont pu guérir, malgré des efforts inutiles pendant un grand nombre d'années, et qui l'ont été par l'usage du vrai Liniment de Hays. Des milliers d'autres personnes connaissent des guérisons semblables. Nous en appelons à leur amour de la justice—à leur amour pour leurs semblables.

Ce n'est qu'un devoir que vous avez à remplir envers les autres hommes qui souffrent, que de faire connaître ce grand remède. Par ce en donc à tous vos amis. Vous éviterez par là bien des souffrances là où les journaux ne sont pas lus, ou bien où les lecteurs sont incrédules, parce qu'ils voient trop d'objets de nulle valeur annoncés pour la même fin. Nous disons aux acheteurs: si tous ceux qui s'en sont servis ne disent pas qu'il est au dessus de tout éloge, alors ne le prenez pas. Le propriétaire ne permettra pas que ce remède soit payé à moins qu'il ne guérisse, lorsque toutes les directions auront été bien suivies. "Se trouvera-t-il maintenant une personne souffrante qui refusera de l'essayer? S'il s'en trouvait, on devrait en avoir pitié plus par son obstination que pour ses souffrances."

Mr. Hays n'aurait jamais consenti à offrir cet article, s'il n'avait été poussé par un sentiment de devoir moral et religieux à faire tout en son pouvoir en faveur des victimes du malheur et de la misère. Pour cet objet il sacrifierait plutôt une fortune que de se procurer un cent piastre pour quelque remède sans effet que ce fût.

FAITES ATTENTION.—On a contrefait cet article et on réussit à le vendre par plusieurs artifices. Ne vous en laissez pas imposer. Une seule chose vous mettra sur vos gardes—c'est le nom de COMSTOCK & CIE; ce nom doit toujours être sur l'enveloppe. S'il n'y est pas, vous êtes frau-

dé. N'oubliez pas cela. Prenez cet avis avec vous et jugez; autrement n'achetez pas: Il est impossible que tout autre remède soit bon ou naturel.

SOLOMON HAYS.

Vendu par COMSTOCK & CIE, 2 Fletcher-Street, New-York.

Le liniment de Hays se vend chez presque tous les Marchands dans les Canadas, et en gros et en détail par tous les Droguistes de Montréal et de Québec.

INSTITUTEUR de la paroisse de Lacadie résidant à Blairindie, désire trouver comme PENSIONNAIRES quelques jeunes gens depuis l'âge de 8 ans jusqu'à 16. L'éducation comprendra le latin, le grec, le français et les mathématiques.

Pour prendre des renseignements s'adresser à M. CREVIER, Curé de la paroisse. On peut aussi connaître les conditions en s'adressant à ce Bureau. j-25.
24 juillet, 1840.

PROPRIETES DE GRANDE VALEUR.

CETTE partie de la propriété appartenant à la succession de feu CHARLES COTE écuyer, dont la vente est annoncée chez le Sheriff pour le QUINZE de Septembre prochain, est bien digne de l'attention du public. Elle se compose de DEUX superbes bâties en pierre, dont l'une toute neuve en pierres de taille formant l'encoignure des rues Notre Dame et St. Jean, divisée de manière à accommoder deux familles avec chacune un MAGASIN dans l'étage inférieur, et une voute en pierres en arrière; l'autre bien connue sise sur la rue St. François Xavier, ci-devant occupée par la Banque de la CIE, avec une voute au dessus. Comme le commerce en général s'étend rapidement dans cette partie de la ville, ces deux propriétés sont vraiment propres à attirer l'attention du public.

Montréal 20 Juillet 1840. j-24.

AVIS.

LES affaires faite dernièrement au nom de M. WHITE à son MAGASIN de FER BLANTERIE, PEINTURE &c. seront pour le futur faite au nom M. WHITE & CIE, au N^o. 92 dans la rue St. Paul, vis-à-vis M. Trudeau, Apothicaire, ou toutes ordres dans leurs Branches sont reçus, et exécutés avec attention et ponctualité.

M. WHITE & Cie.

12 mai 1840. j-4

LE DOCTEUR MOLL.

RECEMMENT arrivé de Philadelphie, où il a pris les degrés de Docteur en Médecine, et de plus licencié du BUREAU MEDICAL de Montréal, prévient le public et ses amis, qu'il a ouvert son office à l'entrée de la Rue Bonaventure, vis-à-vis Mr. H. LEPAGE, Marchand Epicier. 5 juin, 1840. j-1

AVIS PUBLIC.

R. COURCELLES CHEVALIER, MARCHAND TAILLEUR.

Rue St. Paul, N^o. 71.

MERECIE infiniment le public et ses amis en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis son établissement comme MARCHAND TAILLEUR et à l'honneur de les informer qu'il occupe toujours une partie de la maison de Mme. OSTEROTT, sur la rue St. Paul, portant le No. 71, et qu'il est maintenant en possession de draps superfins, et autres: casimirs dans le dernier goût, des superbes satins français; finalement, il est assorti de manière à rencontrer les goûts et satisfaction de tous ceux qui voudront bien l'encourager ayant à son service un nombre suffisant d'ouvriers pour exécuter avec ponctualité tous les ouvrages que l'on voudra bien lui confier.

Montréal, 26 juin, 1840. j-17.

PERDU.

HIER après midi une épingle de valeur, en or, depuis le faubourg St. Laurent en allant au faubourg Québec. En la remettant à ce bureau on recevra une généreuse récompense. 4 sept., 1840.

A VENDRE

A CETTE IMPRIMERIE, LE PROCES COMPLET DE LA REINE vs JALBERT. Ce Pamphlet contient près de 90 page Prix:—30 SOUS.

ON A BESOIN

A CE BUREAU, DE DEUX JEUNES GARCONS, Munies de bonnes recommandations POUR VENDRE CE JOURNAL.

AVIS.—Toutes personnes nous fournissant SEPT abonnés avec paiement, recevront une agence, et un numéro Grátis. Le prix de la souscription est de DIX shillings à la ville, et QUINZE shillings si on le reçoit par la Malle.

Imprimé et publié par F. CINQ-MARS, rue St. Paul, demeurant rue Capitale, près du vieux Marché.